

Attribution de temps

• (1250)

Dans ma seule circonscription, un grand nombre de citoyens ont perdu leur emploi quand l'usine de fabrication de wagonnettes de General Motors, située juste au sud de ma circonscription, a fermé ses portes, éliminant ainsi 1 700 emplois.

Le gouvernement nous propose maintenant la taxe sur les produits et les services avec laquelle il va assommer les petites entreprises et le citoyen moyen. Les personnes âgées vont devoir payer 9 p. 100 de plus sur tout ce qu'elles achèteront. La mesure de récupération leur retirera tout ce qu'ils ont mis une vie à épargner, à force d'économies et de dur labeur. Mais ce n'est pas tout, nous allons également les assommer avec une taxe de vente de 9 p. 100.

Le premier ministre ne met pas en pratique ce qu'il prêche. Je crois que l'avarice d'un Séraphin prendra toute sa signification au cours des années 1990. L'Harpagon de l'histoire a enfin appris sa leçon. Je me demande ce qu'il faudra au premier ministre pour comprendre.

À mon avis, le gouvernement est coupable de discrimination. Oui, de discrimination à l'égard des personnes âgées qui ont travaillé avec acharnement toute leur vie. Pas plus tard qu'en fin de semaine dernière, j'ai reçu une délégation de personnes âgées à mon bureau de comté. Ces gens m'ont dit: «Nous avons voté pour le Parti conservateur aux dernières élections, mais nous n'allons plus voter pour ce parti; nous ne voulons même pas penser à ce parti; nous ne voulons même plus prononcer le nom du premier ministre.» Ils m'ont clairement exposé leur point de vue.

Je me demande ce que peut bien penser la mère du premier ministre aujourd'hui? Est-elle fière ou triste? Elle devrait être plutôt triste.

Nous allons donner à nos personnes âgées un cadeau de Noël dont ils se souviendront le reste de leur vie. Nous devons leur dire qu'en notre qualité de députés, nous ne pouvons faire valoir leur point de vue, que les principes démocratiques pour lesquels nous avons combattu pendant tant d'années sont menacés et que tous ceux qui gagnent plus de 50 000 \$ par année n'auront plus droit à leurs pensions de vieillesse. Le gouvernement nous assure que le seuil de récupération des pensions de vieillesse restera à ce niveau. Mais rien ne l'empêche, madame la Présidente, de le réduire à 45 000 \$ dans deux ans, à 40 000 \$ quelques années après, voire à 30 000 \$ et à 25 000 \$. Où s'arrêtera-t-il? Je me le demande.

Le gouvernement altère le principe de l'universalité en disant qu'il récupérera les pensions de vieillesse de ceux qui gagnent un certain revenu, dont le seuil diminuera constamment. Nous faisons en fait de la discrimination à l'égard des personnes âgées qui ont travaillé si fort toute leur vie pour mettre en place le dispositif social que nous avons aujourd'hui. En outre, à mesure que nos enfants et nous vieillirons, nous serons les victimes de cette discrimination.

Je suis très déçu que la Chambre ne puisse débattre ce projet de loi. Une fois de plus, ce gouvernement ne fait pas ce qu'il prêche. Il impose la clôture afin de faire adopter des projet de loi à toute vapeur. Il semble qu'à tous les 25 décembre, l'histoire se répète. Je me demande quelle surprise le gouvernement nous réserve pour 1990. Quelles seront ses prochaines victimes?

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur cette motion spéciale concernant le projet de loi C-28, la mesure de récupération, comme on l'appelle en général. Un certain nombre de députés à la Chambre ont déjà exprimé leur appréhension face à cette mesure législative extrêmement régressive que veut mettre de l'avant ce gouvernement totalement incompetent.

Je commencerai par faire quelques remarques à propos de la question dont nous traitons pour l'instant, soit la motion d'attribution de temps et la clôture. Parlons de ce qui s'est passé à la Chambre en ce qui concerne l'attribution de temps et la clôture? D'abord, nous ne parlons plus de Parti conservateur, mais du Parti de la clôture. C'est ainsi qu'on l'appellera dorénavant à cause du nombre de fois que le Parti de la clôture aura eu recours à l'attribution de temps et à la clôture.

Commençons par faire un peu d'histoire. Entre 1969 et 1974, l'attribution de temps, et non la clôture même si c'est fondamentalement une forme de clôture, a été imposée trois fois. Ce sont les libéraux qui étaient au pouvoir à cette époque-là, les libéraux qui, comme d'habitude, disent une chose quand ils sont de ce côté-ci de la Chambre et autre chose quand ils sont de l'autre côté.

Entre 1974 et 1979, les libéraux ont proposé 15 motions d'attribution de temps. En 1979, il y en a eu une seule. C'est la seule fois, je suppose, que les conservateurs, alors au pouvoir, ont pu proposer cette motion.

Entre 1980 et 1984, années catastrophiques pour le Canada, les libéraux ont connu leur plus mauvaise performance, et ils en paient encore le prix d'ailleurs. Eh bien, ils ont eu recours à l'attribution de temps 20 fois. Maintenant, pour réussir encore mieux que les libéraux à détruire le pays, les conservateurs mettent tout en oeuvre